ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 046/2017

OBJET : Régie de l'Eau : Facturation – Modification des modalités et d'un tarif.

L'an deux mille dix-sept, le 18 du mois de Mai à 19 heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Mai 2017.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Philippe JANIN/ Jean-Luc CAMBRA /
PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI à Robert NARDELLI, Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Régine RODRIGUEZ à Jean-Yves LESSATINI / Marc LEROY à Delphine BOLLARO/

ABSENTS : Taoufik FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI/ Pierre VESTRI / Mélanie MORINI /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

****

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de porter les modifications présentées ci-dessous,

Le Maire expose au conseil municipal qu'en séance du 22 novembre 2016, la Commission Eau et Assainissement a élaboré les propositions de tarifs de la Régie pour l'année 2017.

Ces propositions sont les suivantes :

1) Pour ce qui concerne les tarifs des mètres cube d'eau et d'assainissement :

- **1,25 euros hors taxes le mètre cube d'eau.**
- **0,90 euros hors taxes le mètre cube d'assainissement.**

2) Pour ce qui concerne les montants forfaitaires d'abonnement :

- compteurs jusqu'à 20 mm de diamètre : 63.71 euros HT
- compteurs de 25 mm de diamètre : 113.82 euros HT
- compteurs de 32 mm de diamètre : 159.28 euros HT
- compteurs de 40 mm de diamètre : 477.87 euros HT
- compteurs de 60 mm de diamètre : 1251.47 euros HT
- compteurs de 80 mm de diamètre : 2503.10 euros HT
- compteurs de 150 mm de diamètre : 5610.00 euros HT

3) Montant forfaitaire d'abonnement pour l'assainissement collectif.

-20 euros Hors taxe pour un logement particulier.

-240 euros Hors taxe pour les immeubles collectifs Jusqu'à 18 logements.

- 600 euros Hors taxe pour les immeubles collectifs de 19 logements à 30 logements.

- 1200 euros Hors taxe pour les immeubles collectifs de 31 logements à 60 logements.

- 2500 euros Hors taxe pour les immeubles collectifs de 61 logements à 120 logements.

Le Maire indique que la redevance pour prélèvement d'eau sera portée sur les factures au taux de 0.16 euros par m3.
Le Maire indique que la redevance pour l'anti-pollution sera portée sur les factures au taux de 0.29 euros par m3.
Le Maire indique que la redevance pour la modernisation des réseaux sera portée sera portée sur les factures au taux de 0.155 euros par m3.
Il rappelle que ces redevances sont des prélèvements obligatoires, reversées à l'Agence de l'eau.
Redevance de raccordements.

1) Redevances aux branchements d'eau

Pour une construction nouvelle.
- 12.00 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher.

Pour une construction existante
- 500.00 euros hors taxes pour le forfait deuxième compteur.

2) Redevances au raccordement à l'assainissement collectif.

Pour une construction nouvelle.
- **3000.00 euros hors taxes pour un branchement neuf (par appartement)**

Pour une construction existante
- **1067,15 euros hors taxes pour un branchement sur installation individuelle existante (par appartement)**

3) Pour ce qui concerne la construction d'habitations collectives professionnelles, le constructeur paye la somme d'un raccordement unique au tarif en vigueur soit :
3000.00 euros hors taxes

Et d'une participation de 15.00 euros hors taxes par mètre carré de surface de plancher.

Le Maire indique que toutes ces participations ne concernent pas les équipements publics de la Commune de DRAP.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve les propositions de tarifs de la Régie pour l'année 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23
Absents : 4
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/05/2017
et publication en mairie le : 19/05/2017